

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS :

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Cédric BOUGON, excusé, Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Objet de la Délibération
n°20221027-147

Date de la convocation et d'affichage : 21 octobre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- **Devis SDE (Syndicat Départemental d'Energie) :**
- **PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES DE LA PARCELLE ZL 222**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve : le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle ZL 222 située au lieu-dit « Les Landes ».

Le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 4 046 €.

L'aménageur a donné son accord écrit pour verser la somme de 4 046 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre le titre correspondant.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN


